

U.N.E.F. inform Nouvelle Formule

Numero 1

24 Novembre 1973

S O M M A I R E

- Présentation d'UNEF inform Nouvelle Formule par René MAURICE
- DOSSIER: Tolbiac
- Revue de presse : Spéciale conférence de presse de rentrée
- Fiches Techniques: Les élections Universitaires
- Statuts des C.A. (modèle)
- Fiches d'abonnement à UNEF infom Nouvelle Formule

U.N.E.F.

11, rue du Caire

75 - PARIS 2ème

Cher(e) camarade,

Voici le 1er numéro de la nouvelle formule d'UNEF-Inform qui paraît à l'occasion de notre 6ème Congrès national.

UNEF-Inform sera désormais un bimensuel, qui paraîtra régulièrement. Il doit permettre la liaison de l'Unef avec tous ses adhérents, avec toutes ses organisations, avec les organisations françaises et étrangères.

Son objectif est d'être un journal pour toute notre organisation.

Il comportera des rubriques régulières (questions Universitaires secteur spécifique de l'Université), des dossiers sur les luttes qui se développent actuellement (par exemple Tolbiac dans ce numéro), un éditorial, des fiches techniques, une revue de presse régulière, les communiqués de presse passés dans la quinzaine.

Cette nouvelle formule correspond à la nécessité d'une liaison plus importante de toute notre organisation, elle correspond à un besoin de toutes nos directions, de tous nos syndiqués de "savoir ce qui se passe partout en France". Elle est une nécessité impérieuse pour le développement de notre UNEF. Cette nouvelle formule permet de faire d'UNEF Inform un journal correspondant à l'élargissement de notre organisation.

C'est pourquoi il est aujourd'hui indispensable à l'UNEF de développer une campagne importante d'abonnements à UNEF-Inform dans toute notre organisation. Nous te proposons donc de fixer les objectifs suivants .

- l'abonnement prioritaire de toutes nos organisations en tant que telle (CA-AGE, de tous nos élus à tous les niveaux, de tous nos dirigeants de CA et d'AGE, l'élargissement de ces abonnements à tous nos syndiqués.
- l'abonnement de nombreux camarades, c'est à la fois une condition du développement de l'Unef et en même temps la condition de la sortie régulière et de l'amélioration de cette nouvelle formule.

Amitiés Syndicales

René MAURICE .

D O S S I E R

SPECIAL : « T O L B I A C »

TOUS UNIS CONTRE LES MANOEUVRES DU POUVOIR !

Le vendredi 9 novembre à 14 Heures, un commando fasciste a une nouvelle fois attaqué le centre TOLBIAC faisant des blessés parmi les étudiants présents. Alors que les fascistes avaient annoncé dès vendredi matin leur intention de "faire le tour des faos" rien n'a été fait pour prévenir ces exactions.

Ainsi, une fois de plus, Marcellin a fait la preuve de sa complicité avec les groupes d'extrême droite.

Comme à AIX-Marseille, comme pour les étudiants en Médecine, comme chez LIP, le pouvoir utilise de plus en plus ses flics et ses fascistes contre ceux qui remettent en cause sa politique.

Devant le développement des luttes sociales et l'aspiration au changement révolutionnaire qui grandit dans tout le pays, la droite au pouvoir prend peur. Elle tente par tous les moyens de désarmer les luttes.

L'agression fasciste s'est en effet produite alors que les étudiants de Tolbiac se mobilisent pour imposer au gouvernement de véritables conditions de vie et d'étude :

ouverture d'un resto U, d'une Cafétaria, déblocage de crédits pour la bibliothèque, aménagement de salles de travail, de crèches...

La riposte à la politique répressive du pouvoir s'impose : elle passe par le renforcement de la mobilisation et de l'Unité. Aujourd'hui plus que jamais les étudiants doivent prendre en mains leurs propres luttes.

- HALTE A LA REPRESSION POLICIERE ET FASCISTE
- DISSOLUTION DES BANDES ARMÉES
- POUR DE VÉRITABLES CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES
- T O U S U N I S D A N S L ' A C T I O N !

tous au meeting de tolbiac ! MERCREDI 14 NOV.

A.G.E.JNEF
MARC (Mouvement d'Action et de Recherche Critique)
SECTION Universitaire du Parti Socialiste de TOLBIAC
Union des Etudiants Communistes (secteur P1)

12 H.

La Rentrée à TOLBIAC

La rentrée - tardive - de l'Université Paris I dans les nouveaux bâtiments du centre Tolbiac représente sans doute un progrès pour bien des utilisateurs du centre. Mais, si le décor ne manque pas d'allure, son envers n'en contient pas moins; dès le départ, un certain nombre de points noirs qui vont rendre difficile le fonctionnement du centre, d'autres pourront apparaître à l'usage.

TOLBIAC: UN ACQUIS

Nous ne pouvons que nous féliciter de la première construction «en dur» à usage universitaire qui se soit faite depuis bien longtemps à Paris. Certains problèmes de dispersion des enseignements qui ont lourdement pesé sur la vie de l'Université ces dernières années vont se trouver en partie réglés. La vie universitaire centre Saint Charles (arts plastiques) reste cependant difficile. De plus, avec l'ouverture de Tolbiac des difficultés nouvelles surgissent.

MAIS COMMENT Y VIVRA-T-ON?

Rien n'a été fait pour que les usagers du centre puissent mener une vie simplement normale. Il est effarant de penser qu'on ait pu ouvrir un tel centre accueillant près de 10.000 usagers

- sans y adjoindre un RESTAURANT universitaire pour les étudiants et le personnel (d'où perte de temps et augmentation du coût du repas imposés par les transports)
- sans y créer la CRECHE indispensable
- sans prévoir d'EQUIPEMENTS SPORTIFS
- sans renforcer et réorganiser les TRANSPORTS en commun.

MAIS COMMENT Y ETUDIERA-T-ON?

Une bibliothèque de 700 places et des salles de travail sont prises. C'est bien mais il serait mieux de disposer des moyens nécessaires à l'utilisation rationnelle de ces locaux. Or les CREDITS de l'enseignement supérieur subissent une compression telle que l'Université, une fois réglées les dépenses incompressibles d'administration, se trouve sans ressources suffisantes pour les activités pédagogiques et de recherche.

Ainsi les SALLES DE TRAVAIL manqueront de manuels usuels et, faute de moniteurs, ne pourront être accessibles aussi longtemps que cela serait souhaitable.

Pour la BIBLIOTHEQUE le fonds sera long à constituer et, ce qui aggrave la situation, six personnes seulement sont affectées au service. C'est largement insuffisant: il sera impossible d'assurer un temps d'ouverture raisonnable, les piles d'attente se multiplieront aux guichets, les ouvrages risquent de disparaître.

ETUDIANTS, CHERCHEURS

ENSEIGNANTS ET ADMINISTRATIFS

NOUS EXIGEONS

que le Ministère donne à l'Université de Paris I les moyens d'assurer convenablement le service public dont elle a la charge et en particulier dès maintenant:

- * L'acquisition d'un terrain proche du centre pour y implanter des équipements sociaux (restaurant, crèche) un loyer et des salles de franchise. Nos organisations ont pris contact avec les élus locaux et les services administratifs afin d'être à même de soumettre un projet précis au Ministère.
- * La nomination de BIBLIOTHECAIRES en nombre suffisant (il faut, au moins, doubler le nombre de postes prévus).
- * L'aménagement de la desserte du centre par la RATP.
- * Le relèvement substantiel de la subvention ministérielle à Paris I: son insuffisance criante traduit bien le mépris dans lequel le Ministère tient le service public de l'Éducation Nationale.

NOUS N'OBTIENDRONS SATISFACTION

QUE PAR L'ACTION DANS L'UNITÉ AVEC NOS ORGANISATIONS SYNDICALES

LA REVENDICATION POUR UN RESTAURANT EST CELLE DE TOUS LES UTILISATEURS DU CENTRE

MARC:	Mouvement d'action et de recherche critique	
UNEF:	AG UNEF PARIS I	
FEN:	Syndicat National de l'Administration Universitaire	(SNAU)
	Syndicat National des Chercheurs Scientifiques	(SNCS)
	Syndicat National de l'Enseignement supérieur	(SNE Sup)
	Syndicat National de l'Intendance de l'Éducation Nationale	(SNIEN)
CGT:	Syndicat National des Personnels de l'Enseignement Supérieur et des Bibliothèques	(SNPESB)
	Syndicat Général des Personnels de l'Éducation Nationale	(SGPEN)
CPDT:	Syndicat Général de l'Éducation Nationale	(SGEN)

UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF

Vendredi à 14 heures un commando fasciste a agressé les étudiants de Tolbiac.
Lundi 800 étudiants réunis en AGE ont arrêté le principe d'une journée de grève pour demain mercredi. Cette journée doit être un succès, elle doit marquer le premier moment d'une riposte de masse des étudiants de Tolbiac contre la répression policière et fasciste, pour de véritables conditions de vie et d'études. En effet, cette agression est intervenue alors que les luttes des étudiants et des travailleurs se développent dans tout le pays. Comme à Aix Marseille, comme chez Lip, le pouvoir voit dans l'utilisation des flics et des groupes fascistes un moyen de freiner les luttes. Il s'agit de mettre ces tentatives en échec en renforçant la cohésion et l'unité de notre mouvement.

C'est pourquoi l'UNEF appelle les étudiants à se réunir dès demain amphi par amphi afin de voter la grève et de décider eux mêmes des modalités de l'action, notamment par la création des comités d'amphi ouverts à tous.

Elle appelle également les étudiants à répondre à l'appel du meeting de protestation qui aura lieu dans la journée de demain et où sont conviées l'ensemble des organisations syndicales de professeurs et du personnel.

HALTE A LA REPRESSION FASCISTE ET POLICIERE !

DISSOLUTION IMMEDIATE DU G.A.J.

TOUS EN GREVE MERCREDI

CONTRE LES AGRESSIONS FASCISTES

POUR LA CONSTRUCTION DU R.U. ET DES

EQUIPEMENTS SOCIAUX A TOLBIAC

POUR LE SUCCES DE NOS REVENDICATIONS

UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF UNEF

Mercredi 14 Novembre 1973

LE BUREAU NATIONAL DE L'UNEF COMMUNIQUE

2.000 étudiants de Paris I, Paris IX, Paris VI et Paris II se sont rassemblés ce matin 14 Novembre à 12 heures au Centre Tolbiac pour riposter aux agressions fascistes contre les Centres Universitaires, pour les libertés.

Ils ont décidé :

- de poursuivre la constitution de comités par amphi pour les revendications, la dissolution du G.A.J., pour les libertés dans les facultés ;
- de prendre toutes les formes pour expliquer leur lutte à la population - en particulier, faire une distribution de tracts le Jeudi 15 Novembre.

Le Bureau National de l'UNEF appelle tous les étudiants de Paris à constituer des comités dans tous les amphis, tous les TD. Pour sa part, l'UNEF mettra tout en oeuvre pour que tous les étudiants soient dans la lutte et qu'ils obtiennent le soutien des travailleurs, des enseignants, de toute la population.

« BILAN DE FAILLITE » DE L'UNIVERSITÉ

SELON les responsables de l'Union nationale des étudiants de France (ancienne tendance Renouveau) proche des communistes, les quatre dernières déclarations du gouvernement reflétaient un même souci : ne pas attirer l'attention sur l'enseignement supérieur. Pour M. René Maurice, secrétaire général de l'U.N.E.F., « ce qui n'a pas été dit est aussi révélateur que ce qui l'a été. »

Au cours d'une conférence de presse l'U.N.E.F. a dressé un bilan de faillite de l'université. A propos des problèmes pécuniaires et de logement que l'étudiant affronte, M. Maurice a constaté une stagnation du nombre des bourses et une dégradation des services du centre des œuvres (C.R.O.U.S.).

Au plan universitaire,

l'U.N.E.F. dénonce « l'instauration d'un numerus clausus généralisé. Un seul choix : des études courtes ou pas d'études », constate M. Maurice qui a également évoqué le blocage des inscriptions à Paris V et VII en psychologie, « les exclusions massives » dans les grandes écoles et le problème des étudiants en médecine reçus aux examens mais collés en raison du manque de place. Ils prévoient une journée d'action sur ce point demain.

Les responsables de l'U.N.E.F. ont constaté que la mise en application du D.E.U.G. engendre « une pagaille gigantesque ». Selon eux, on assiste aussi « à des tentatives de « privatisation » de l'université à Compiègne et à Nancy où l'Institut national polytechnique serait transformé en établissement privé »

En ce qui concerne la partition d'Aix-Marseille, l'U.N.E.F. entend « descendre dans la rue si nécessaire pour protester contre la création de deux universités concurrentielles dont l'une a la suprématie en moyens ». Les responsables de l'U.N.E.F. ont souligné que « les enseignants manifestent aussi leur mécontentement comme le montrent les démissions récentes du président de l'université de Strasbourg, de deux présidents de conseils d'U.E.R. de médecine et de M. Duverger ».

L'U.N.E.F. « exige » du ministre de l'Education nationale « un bilan et les résultats des examens, l'abrogation de tout numerus clausus, la réouverture des listes d'inscription et le blocage des tarifs du C.R.O.U.S. ».

LE QUOTIDIEN DU MEDICIN
9 et

ETUDES MEDICALES

UNE JOURNEE D'ACTION CONTRE LE NUMERUS CLAUSUS EST LANCEE PAR L'U.N.E.F.

« Les étudiants en médecine subissent, d'une part, la nocivité de la politique universitaire du gouvernement, mais aussi les profondes carences et les méfaits de la politique de santé. » Cette phrase, prononcée hier par M. René Maurice, secrétaire général de l'Union des étudiants de France (U.N.E.F.), lors d'une conférence de presse, illustre parfaitement la position de la plus importante organisation syndicale étudiante, qui estime notamment que la situation actuelle de l'Université, dans tous les domaines, « est dramatique ».

C'est dans ce cadre, explique M. René Maurice, « que se situe le numerus clausus qui élimine arbitrairement deux tiers des étudiants en médecine de première année, sans tenir compte de leur capacité à devenir médecin, ni des besoins en médecine du pays ». C'est dire aussi que les étudiants en médecine, comme, d'ailleurs, leurs camarades des autres branches, « subissent les insuffisances de moyens financiers, le manque de locaux et d'enseignants ».

Comme l'année précédente, le nombre des « reçus-collés » a donc sensibilisé les responsables de l'U.N.E.F. De plus, ont-ils noté, on

enregistre une diminution des postes offerts cette année au concours. Il faut donc demander au plus vite l'abrogation de tout numerus clausus, et l'U.N.E.F. appelle tous les étudiants en médecine, quelle que soit leur année d'étude, « à engager la lutte pour obtenir satisfaction ».

C'est dans cet esprit que l'U.N.E.F. organise, le 11 octobre, une journée d'action ; à cette occasion, a indiqué M. René Maurice, une délégation de l'U.N.E.F. se rendra au ministère de la Santé pour rencontrer M. Poniatowski en vue d'obtenir le rétablissement du nombre de postes hospitaliers, le passage en seconde année de tous les « reçus-collés » et la rémunération des fonctions hospitalières dès la quatrième année d'études.

Enfin, M. René Maurice est revenu sur les récentes démissions des conseils des U.E.R. médicales de Caen et d'Angers, et a notamment indiqué que de telles décisions pourraient dans un proche avenir « faire tache d'huile », notamment à Paris où la situation est critique ; le manque de moyens financiers et d'enseignants se fait en effet sentir dans les différentes facultés de médecine de Paris et de sa région.

Jacques DEGAIN

L'UNEF fait le bilan de faillite de l'Université

« C'est un bilan de faillite de l'Université » qu'a voulu dresser hier pour la presse M. René Maurice, secrétaire général de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF, ancienne tendance renouveau).

« Le gouvernement, a-t-il déclaré, est intervenu quatre fois depuis sa rentrée sur les problèmes d'Éducation nationale, mais il n'y a pas eu une seule déclaration sur l'enseignement, supérieur, et pour cause, car la situation des étudiants et des universités est dramatique ».

Pour les dirigeants de l'UNEF, l'étudiant est d'abord confronté en 1973-74 à des problèmes de ressources et de logement. Certes, ont-ils dit, le montant des bourses a augmenté, mais pas leur nombre.

En outre, « on note une dégradation des services des cours », sans parler de l'augmentation du coût de la vie.

Au plan universitaire, c'est « l'orientation vers un numérique classé généralisé » que dénonce l'UNEF. M. René Maurice a indiqué que les inscriptions « étaient bloquées » dans certaines universités, comme en psychologie à Paris V et VII, et que « des exclusions massives avaient lieu dans les grandes écoles, dont 250 à l'INSA de Lyon ». Selon lui, il y a eu beaucoup moins de reçus aux examens universitaires. Si bien que beaucoup d'étudiants découragés, renoncent à se présenter aux examens, ou même à s'inscrire (par exemple le nombre des inscriptions serait de 30 % inférieur cette année par rapport à l'an dernier dans plusieurs universités). Il a évoqué également le problème des « reçus collés » en médecine, qui seraient 200 dans les hôpitaux parisiens de Lariboisière et de la Pitié, et 80 à Toulouse.

Les « reçus-collés » sont les étudiants qui, bien qu'ayant obtenu la moyenne aux examens de 1ère année, ne sont pas admis en 2e année, faute de places disponibles dans les hôpitaux.

« La mise en application des diplômes universitaires d'études générales, a encore dit M. Maurice engendre une pagaille gigantesque ». Et dans les universités même, l'administration n'est pas toujours en mesure de renseigner les étudiants, certains points restant flous.

M. Maurice a affirmé par ailleurs qu'on assiste en outre à des « tentatives de privatisation de l'université, comme à Compiègne, à Nancy, où l'Institut national polytechnique serait transformé en « un petit Compiègne » rattaché aux grandes écoles locales, c'est-à-dire placé désormais en dehors du cadre de la loi d'orientation.

L'UNEF dénonce aussi la partition de certaines universités, et notamment celle qui vient d'aboutir à la création d'Aix-Marseille III. L'UNEF est prête à « aller dans la rue si nécessaire » pour protester contre « la création en fait de deux universités concurrentielles, dont l'une a la suprématie en moyens ». M. Maurice a encore fait état de « rumeurs inquiétantes » menaçant d'un sort analogue les universités de Lille et de Toulouse tandis que la plupart des établissements étouffent par manque de moyens : Paris VIII se retrouve sans crédit - à la veille de la rentrée, Paris VII a dû fermer son UER de biologie et 5 UER sont en péril à Orsay.

La gravité des problèmes est telle que, pour la première fois, ont souligné les responsables de l'UNEF, les enseignants manifestent aussi leur mécontentement, comme le montrent les démissions de deux présidents de conseils d'UER de médecine, du président de l'université de Strasbourg, et de M. Duverger du Conseil de Paris.

« La situation est explosive, ont-ils dit, et toute nouvelle mesure l'accroissant pourrait mettre le feu aux poudres ».

L'UNEF « exige du ministre de l'Éducation nationale la publication d'un bilan complet des universités, et des résultats des examens, année par année et branche par branche ».

Dans le cadre de la préparation de son Congrès national, qui aura lieu du 22 au 25 novembre à Paris, elle va organiser une campagne nationale sur « l'université démocratique ». Une journée d'action aura lieu e... outre le 11 octobre sur les problèmes de médecine.

L'Organisation étudiante a décidé de consulter les organisations politiques et syndicales sur la situation universitaire, elle rencontrera des représentants du Parti socialiste, du PCF, de la CGT, de la CPDT, du SNE-Sup, et des radicaux de gauche.

UNIVERSITÉ L'U.N.E.F.-RENOUVEAU : « Il nous faut un bilan de la situation dans l'enseignement supérieur »

L'AURORE 904

L'UNION nationale des étudiants de France (U.N.E.F.) de la rue du Caire (proche du parti communiste) a dénoncé hier, lors d'une conférence de presse, l'orientation de l'université vers un « numerus clausus » généralisé.

A l'appui, les responsables de l'UNEF-Renouveau citent le cas de deux universités parisiennes — Paris V et Paris VII — où les inscriptions des étudiants en psychologie auraient été « bloquées » en fonction du nombre de places souhaitables, et des exclusions massives d'étudiants (certaines pour raisons politiques) dans des grandes écoles.

Un autre problème reste entier : celui des « reçus-collés » des études médicales : ils seraient 140 à Lariboisière, 60 à la Pitié, 80 à Toulouse, etc.

Egalement, selon les responsables de l'UNEF de la rue du Caire (à ne pas confondre avec l'autre UNEF,

de tendance trotskiste, qui officie rue Soufflot), la situation matérielle des étudiants s'est largement dégradée depuis l'an dernier :

« Certes, le montant des bourses a augmenté, mais pas leur nombre ; de plus, on note une dégradation des services des œuvres universitaires. »

Enfin, les étudiants communistes enregistrent une certaine attitude du gouvernement :

« Celui-ci, disent-ils, est intervenu quatre fois depuis la rentrée sur les problèmes d'Education nationale, mais il n'y a eu aucune déclaration sur l'enseignement supérieur. » Ce silence, pour eux, s'explique :

« La situation des étudiants et des universités est dramatique. » D'autant que, selon eux, la mise en place des diplômes d'études universitaires générales (DEUG) se caractérise par une « pagaille gigantesque ».

Après avoir dressé ce « bilan de faillite », l'UNEF détermine sa stratégie : une journée d'action sur les problèmes de médecine — comportant l'envoi d'une délégation au ministère de la Santé — est prévue pour le 11 octobre. Le congrès national (du 22 au 25 novembre) de l'Union servira de support à une campagne nationale sur « l'Université démocratique ».

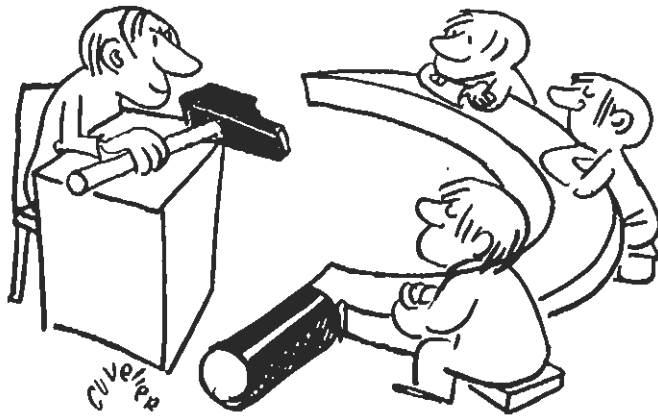
Bref, l'UNEF exige de M. Fontanet, ministre de l'Education nationale, la publication d'un bilan complet des universités et des résultats des examens. Elle va prendre contact avec toutes sortes d'organisations politiques et syndicales de gauche.

Elle note que la situation est explosive dans les universités « et que toute nouvelle mesure accentuant cette situation pourrait mettre le feu aux poudres ».

Mais pour stocker la poudre, encore faut-il un tonneau : c'est sans doute pourquoi l'UNEF de la rue du Caire — dans le souci, affiché d'aider les étudiants à lutter contre l'ennui — invite ceux-ci à se réunir au sein de « comités d'amphithéâtres » qu'elle va créer.

C'était, soulignons-le, la seule chose qui manquait encore au désordre universitaire : des cellules de type communiste au sein des facultés. Les étudiants, espérons-le, savent ce que représentent au juste — et même à l'injuste — la faucille et le marteau.

J. M.



Der « comités d'amphithéâtre » pour lutter contre l'ennui des étudiants.

FORMATION CONTINUE DES CADRES

L'ECOLE NOUVELLE D'ORGANISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET SUPERIEUR
... des stages de formation continue

Tien
Bon!

L'ETUDIANT 73 AUX PRISES AVEC DES DIFFICULTÉS AGGRAVÉES

L'U.N.E.F. appelle à l'organisation de luttes

UNE situation profondément dégradée, un climat de tension proche de « l'explosion », c'est en ces termes que l'UNEF, au cours d'une conférence de presse, a décrit hier l'atmosphère de la rentrée universitaire 1973, côté étudiants.

Notons que côté enseignants les avis confirment cette appréciation comme en témoignent les démissions multipliées de présidents d'université ou d'UER (à Angers, à Caen, à Strasbourg, à Paris-1, celle du professeur Duverger, et aujourd'hui même celle de Dominique Taddéi, président de l'Université d'Amiens).

Ni les silences du ministre Pontanet, ou ses propos léni-fiants, ni les menaces du premier ministre ne peuvent masquer, a montré, au cours de cette conférence, René Maurice, secrétaire général de l'UNEF, l'aggravation du sort des étudiants en 1973 et la faillite de la politique universitaire du pouvoir.

Cette aggravation, elle est sensible dans la situation matérielle des étudiants. Les bourses, insuffisantes en nombre, n'ont pas été majorées en fonction de l'augmentation du coût de la vie. On estime à 65 % cette année, contre 58 % l'an dernier le pourcentage des étudiants qui sont contraints à travailler pour poursuivre leurs études. La crise du logement pour eux est de plus en plus aiguë. Les services rendus par le CROUS se dégradent comme le prouve le refus d'assurer

aux étudiants en cités (à Bures) le service des draps, service dont ils n'ont obtenu le rétablissement qu'après avoir occupé leur cité.

Mais l'étudiant 1973 doit se débattre encore au milieu d'inextricables difficultés d'études : blocage des inscriptions, exclusions massives dans certaines grandes écoles (250 élèves exclus à l'INSA de Lyon), nombreux clausus généralisés qui entraînent une diminution du nombre des inscriptions (30 % de moins à Paris-1, à Grenoble-Lettres, à Paris-VII (sciences), échecs de plus en plus nombreux aux examens (en médecine : plusieurs centaines de « recus-collés » faute de postes dans les hôpitaux ; en éducation physique : 400 candidats refusés au CAPES avec des notes convenables).

La situation s'est encore aggravée pour cette rentrée avec la tentative de mise en place des « DEUG » qui crée partout une immense pagayo. Les étudiants ne savent même plus comment seront organisées les études cette année.

La pénurie enfin en moyens (locaux, encadrement d'enseignants) s'accroît partout et le ministre achève la désorganisation avec les découpages d'universités (Marseille-III), la « privatisation » de certains secteurs (Compiègne).

Face à cette situation l'UNEF a pris plusieurs décisions. Il s'agit d'abord d'aider au maximum les étudiants en difficulté par la multiplica-

tion de services (aide au logement, à l'emploi, etc.) Il s'agit d'unir les étudiants dans les comités d'« amphés », d'établissements pour qu'ils organisent l'action pour leur défense. L'UNEF appelle les étudiants à engager immédiatement, partout, sous les formes qu'ils détermineront, l'action pour leurs revendications (amélioration des conditions d'étude, abrogation de tout numerus clausus, garantie pour l'avenir professionnel, etc.)

Dans le cadre de la préparation de son congrès qui se tiendra à Paris du 22 au 26 novembre, l'UNEF se prépare à lancer une campagne nationale sur le thème : « L'Université démocratique plus que jamais nécessaire aux étudiants, à la recherche, à l'économie du pays. »

● 206 étudiants reçus à l'examen de première année mais recalés au concours de Lariboisière, 80, à Kremlin-Bicêtre, 50 à Créteil, 30 à la Pitié, des conditions de travail déplorables dès la rentrée dans toutes les facultés de médecine, des postes insuffisants, inexistantes pour les étudiants de 3^e et 4^e année. Pour que cesse cette situation, le comité d'action UNEF-Lariboisière appelle les étudiants du premier cycle de Lariboisière à une assemblée générale mercredi 10 octobre à 15 h, amphé 44 à Jussieu où seront envisagés les moyens d'action immédiats. Jeudi 11, journée nationale d'action de l'UNEF-médecine.

COMMISSIONS ELECTORALES

Rôle: Organiser concrètement les opérations électorales: lieu, date et heures; bureaux de vote, publication des élections, propagande électorale.

Créées par: les conseils d'Université et d'UER.

Elles ne sont pas obligatoires. Nous devons en demander la création dès qu'il commence à être question de la date des élections, et au minimum 4 semaines avant cette date.

Composition: Elles doivent être paritaires: 3 ou 4 enseignants, autant d'étudiants.

La présence d'un administratif est utile.

Autant que possible, y envoyer des camarades non-membres du Conseil: ils pourront avoir une réunion tous les 2 jours, pendant une brève période (une semaine) proche des élections, et d'autres réunions avant. Des camarades entrant en maîtrise sont tout indiqués pour y participer.

Notre objectif dans ces commissions :

Obtenir le maximum de moyens d'informer les étudiants, 1) sur les élections leur lieu, leur date, leurs modalités, leurs conséquences; 2) sur nos listes et nos propositions.

LES COUPS FOURRES LES PLUS CLASSIQUES A EVITER

- ABSENCE TOTALE D'INFORMATION DES ETUDIANTS SUR LES ELECTIONS.
- Refus de nous donner satisfaction, sous prétexte de textes ministériels fantômes. (les exiger en trois exemplaires)
- Non exécution des décisions des commissions électorales
- Invalidation de nos listes électorales pour liste non complète, candidats non-inscrits sur les listes électorales (=liste des électeurs), candidats étrangers.
- Invalidation de nos listes après la date limite de dépôt des candidatures
- Information large de l'existence des élections, après la date limite de dépôt des candidatures, dans les rares UER où nous n'avons pas ou plus d'élus.
- changement de date des élections, 3 jours avant.
- date des élections un jour où il n'y a pas d'étudiants
- suppression des cours le jour des élections
- élections à des dates et heures variées, pour différentes UER et collèges électoraux, dans le même bâtiment, d'où erreurs et confusions. Un scrutin étalé sur deux jours permet d'éviter cette erreur en même temps que l'absence des étudiants.
- ELECTIONS A LA DATE DU CONGRES DE L'U.N.E.F.
- Heures de scrutin écartant les salariés (jusqu'à 17 heures seulement)
- urnes dissimulées dans un secrétariat ou la salle des profs, ou au xème étage.
- provocations et désordres pendant les élections pour en obtenir l'annulation;
- suppression d'un siège gagné par nous en première année, sous prétexte d'un nombre insuffisant de votants dans les autres collèges électoraux.
- demande d'annulation d'élections dont le résultat nous est favorable.

MOYENS A PRENDRE

- 1°) exiger tous les textes ministériels régissant les élections, pour tous nos délégués à ces commissions; notamment le décret du 7 Décembre 1968. exiger les statuts de l'UER, de même. Les étudier et les exploiter au

maximum à notre profit; éviter qu'on s'en serve contre nous.
Y relever soigneusement toutes les possibilités d'invalidation de listes de candidatures, d'opérations électorales, ou d'annulation des résultats.

- 2°) AFFICHAGE LEGAL: les textes réglementant les élections, les listes électorales (listes des électeurs) doivent être affichés pendant au moins quinze jours. En fait, les étudiants les lisent peu, mais la masse de ces textes attire leur attention sur les élections.
Les listes de candidatures et leurs professions de foi doivent être affichées sur les panneaux officiels.
- 3°) DATES: les élections peuvent se dérouler pendant plusieurs jours. En obtenir au moins deux, avec des horaires accessibles aux salariés (jusqu'à 20 heures)
- 4°) LIEUX: Les urnes doivent être placées dans un lieu public.
Obtenir que pour chaque collège électoral, il y ait un bureau de vote dans chaque bâtiment où travaillent les étudiants, dans un lieu où ils ont l'habitude de passer.
- 5°) BUREAUX DE VOTE: nous devons fournir un assesseur par urne, en permanence. Ils peuvent se relayer et travailler un peu dans les temps morts; éviter de bloquer nos meilleurs militants à ce travail.
Le dépouillement est un moment important: prévoir plusieurs camarades par bureau de vote, pendant une à deux heures.
Les noms de nos assesseurs (en titre), et scrutateurs doivent normalement être fournis à la commission électorale, quelques jours avant le scrutin.
- 6°) PUBLICITE DES ELECTIONS:
Les présidents d'Université ont droit à un temps de parole à l'ORTF à l'occasion des élections. Obtenir qu'ils l'utilisent pour les annoncer, ou mieux, qu'ils l'offrent aux représentants des candidats, en fonction de leur présence actuelle au conseil d'Université.
Conseils d'UER et d'Université (par leurs commissions électorales) peuvent faire annoncer les lieux, dates et modalités des élections par communiqués de presse répétés, par annonces dans les cours par les profs ou appariteurs, par affiches, par tracts, etc...
- 7°) PROPAGANDE DES LISTES ELECTORALES:
La pratique courante de toute élection est que l'Etat en prenne en charge les frais de propagande (au moins pour une part) afin que la richesse ne soit pas une condition de candidature. Les commissions électorales peuvent décider que l'administration nous tire un maximum de tracts, chacun en nombre au moins égal au nombre d'électeurs et envoie par poste à chaque étudiant électeur nos listes et professions de foi, avec les dates et lieux des élections.
- 8°) EXECUTION DES DECISIONS DE LA COMMISSION ELECTORALE
Nos camarades devront veiller étroitement à leur exécution; en contrôlant la présence des affiches, les tirages au secrétariat, l'envoi des professions de foi... A toute ombre de retard d'exécution, envoyer des camarades, (élus, candidats, membres de la commission électorale..) en délégation chez le directeur de l'UER.
- 9°) CONTROLE LEGAL
Une COMMISSION DE CONTROLE PRESIDEE PAR UN CONSEILLER AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF, est chargée de contrôler la légalité des élections. S'informer de ses heures et lieu de permanence. C'est par elle que nous pourrons, au besoin, faire inscrire nos camarades sur les listes électorales. C'est à elle que nous ferons nos demandes d'annulation ou d'invalidation. C'est auprès d'elle que nous pourrons nous informer des moyens d'invalidation, d'annulation ou de réclamation contre une liste, un scrutin ou un résultat.

PS: Autre coup fourré sur les élections: élection simultanée des étudiants aux UER et aux conseils d'Université, pour pouvoir élire les membres du Conseil d'Université en fonction du quorum des votants; ceci est contraire à la loi d'orientation, mais se produit souvent.

GESTION UNIVERSITAIRE

Conseil d'U.E.R.

Pour une ou plusieurs disciplines regroupées dans une même Unité d'Enseignement et de Recherche (UER), chaque Conseil d'UER organise les enseignements, le contrôle des connaissances et la vie quotidienne de l'UER, gère son budget. Il peut créer des services, seul ou avec l'aide des autres UER (information, étude des débouchés, activités culturelles ou sportives, etc...). Il peut se prononcer sur les projets ministériels ou les revendications étudiantes. Les délégués étudiants, en nombre égal à celui des délégués enseignants agrégés, y sont élus tous les ans, par tous les étudiants inscrits, au scrutin proportionnel: le nombre d'étudiants à élire est diminué lorsque moins de 60 % des électeurs ont voté (quorum).

Directeur d'UER

Il préside le Conseil d'UER-seul ou assisté d'un bureau généralement paritaire (1/2 étudiant) il prépare les réunions du Conseil, qu'il convoque. Il veille à l'exécution des décisions du Conseil et gère l'UER entre deux de ses réunions. De fait, il peut gérer l'UER pratiquement seul, si nous n'exigeons pas la réunion du conseil.

EILUS POUR TROIS ANS, LES DIRECTEURS D'UER DOIVENT ETRE REELUS CETTE ANNEE.

Conseil d'Université

Pour l'ensemble d'une Université, le conseil d'Université vote le budget et les demandes de moyens d'enseignements pour toutes les UER, gère les services communs, il reçoit les textes ministériels sur lesquels il est souvent appelé à se prononcer. Il peut appuyer les revendications des étudiants et mandater son président pour qu'il prenne position à la Conférence des présidents.

Le Conseil d'Université élit son président et les commissions qui l'assistent et qui gèrent dans l'intervalle des réunions du Conseil.

Un certain nombre de Présidents d'Université, démissionnaires doivent être réélus cette année.

Un conseil d'Université est composé d'enseignants, d'étudiants en nombre égal aux enseignants agrégés, de quelques représentants du personnel administratif, et de 1/6 à 1/3 de personnalités extérieures désignées par les statuts de l'Université.

Les étudiants, membres du Conseil d'Université y sont élus tous les ans par les étudiants élus aux conseils d'UER, au scrutin de liste à la proportionnelle.

CNESR

Les membres des Conseils d'Université élisent tous les 3 ans, au scrutin de liste à la proportionnelle, les membres du CNESR, collège par collège. Le CNESR doit donner avis sur tous les projets ministériels concernant les Universités, sur leur budget.

Jusqu'à présent, l'UNEF est majoritaire parmi les étudiants.

LES MEMBRES DU CNESR DOIVENT ETRE REELUS CETTE ANNEE, PAR LES NOUVEAUX MEMBRES DES CONSEILS D'UNIVERSITE.

S T A T U T S .

ARTICLE 1

Il est formé entre les adhérents au présent Statut une association dénommée conformément aux dispositions de la Loi du 1er Juillet 1901.

ARTICLE 2

Cette Association est la structure de base de l'U.N.E.F. à Elle adhère à l'U.N.E.F. et à l'Association Générale de l'U.N.E.F. des Etudiants de Elle dispose seule du sigle U.N.E.F. à l'intérieur de Elle regroupe les étudiants de, organise et coordonne l'activité des militants, définit ses modes d'intervention.

ARTICLE 3

Le Siège Social de l'Association est :

ARTICLE 4

Peuvent être membres de l'Association tous les étudiants de qui adhèrent aux présents Statuts.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT :

ARTICLE 5

L'Assemblée Générale de l'Association est souveraine. Elle comprend tous les membres de l'Association et se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois par mois, dans les conditions fixées au règlement intérieur. Le 1/3 des membres peut à tout moment demander la convocation.

ARTICLE 6

L'Assemblée Générale vote sur l'orientation politique du mouvement avant chaque Congrès de l'U.N.E.F., et mandate sa délégation. Elle désigne ses représentants dans les structures de l'Association et dans la Fédération des étudiants en

ARTICLE 7

Au cours du premier trimestre de l'année universitaire, une Assemblée Générale élit pour un an au scrutin majoritaire un bureau de, comprenant au moins un Président, un secrétaire et un Trésorier. Cette Assemblée Générale doit se composer de la moitié au

moins des membres du Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale est convoquée dans les 8 jours et siège valablement quel que soit le nombre des présents.

Le Bureau est révocable par toute Assemblée Générale, mais à la majorité absolue des présents et dans les mêmes conditions de quorum et de convocation que pour l'élection.

Aucune Assemblée Générale d'élection ou de révocation du Bureau ne peut intervenir en dehors de l'année universitaire, celle-ci étant définie par le début et la fin des cours et travaux pratiques.

ARTICLE 8

Le Bureau assure la direction du, sa représentation dans les actes de la vie civile, sa gestion financière et son administration. Il envoie ses représentants au Collectif de ville.

ARTICLE 9

Conformément aux Statuts de l'Association Générale le Bureau est tenu de convoquer une Assemblée Générale du en vue de la préparation de tous Congrès ou Assemblée Générale, soit de l'A.G.E, soit de l'Union Nationale des Etudiants de France. Les modalités de convocation de l'A.G sont fixées au Règlement Intérieur.

ARTICLE 10

Les ressources de l'Association sont les cotisations de ses membres et toutes ressources autorisées légalement.

ARTICLE 11

Un règlement intérieur organise le fonctionnement pratique de l'Association, dans les limites des présents Statuts. Il peut être modifié par une décision de l'A.G, prise à la majorité absolue.

MODIFICATIONS STATUTAIRES /

ARTICLE 12

Les Statuts de l'Association ne peuvent être modifiés que dans le cadre des Statuts types votés par le Congrès de l'U.N.E.F. Les modifications statutaires ou la dissolution ne peuvent être votées que par une Assemblée Générale spécialement convoquée, dont le quorum est de $\frac{2}{3}$ des membres de l'Association. A défaut du quorum, une nouvelle Assemblée Générale siège sans quorum la semaine suivante.

Les décisions de modifications statutaires et de dissolution sont prises à la majorité des $\frac{2}{3}$.

ARTICLE 13

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs, conformément à l'article 9 de la loi du 1er Juillet et du décret du 16 Août 1901.

ABONNEMENT A UNEF INFORM

1AN: 25 francs

Abonnement de CA ou d'AGE

VILLE:

C.A. ou Ville:.....

Adresse (et nom s'il y a lieu):.....

.....

Nombre d'exemplaires:.....

Versement: 25 Frs x exemplaires = Francs

Abonnement individuel:

ville: LYON

Nom: ... SANT-PATRICE Prénom: ... Alain

Adresse: ... 25, Avenue A. Einstein, I.N.S.A. H 5-14 - Villeurbanne 69621

C.A.: ... I.N.S.A. Lyon Etudes: ... 3^{em} année Informatique

Responsabilité: ... Orga

Versement: 25 francs